



angers loire
métropole
communauté urbaine

Angers, le 11 mai 2021

Déconfinement : les mesures prises par la Ville et la Communauté urbaine d'Angers

Ces derniers jours, le maire et président de la Communauté urbaine, Christophe BÉCHU, a réuni à plusieurs reprises la direction générale afin de préciser les mesures mises en place par les services municipaux et communautaires à l'occasion de la nouvelle étape de déconfinement prévue le 19 mai. Ces mesures ont été présentées à l'ensemble des maires de l'Agglomération angevine lundi à l'occasion de la Commission permanente.

CULTURE

A Angers, **les musées** (Beaux-Arts, Jean-Lurçat, galerie David-d'Angers) **rouvriront dès le 19 mai**. Seuls les musées Pincé et de Villevêque rouvriront dans un second temps, avec au musée Pincé une nouvelle exposition.

Afin de favoriser le retour du public, **l'entrée dans les musées sera gratuite**. Cette gratuité sera maintenue jusqu'au 1^{er} juillet. La fréquentation sera limitée selon les jauges autorisées.

Le Repaire Urbain rouvrira le 19 mai. **L'Artothèque** aussi sera ouverte au prêt sur rendez-vous du mardi au samedi et la salle de lecture des Archives patrimoniales sur rendez-vous du mardi au vendredi.

Le Grand Théâtre reste fermé et sera rouvert en septembre prochain, à l'issue des travaux qui vont permettre de refaire la scène.

Dans les autres communes de l'Agglomération, plusieurs réouvertures sont également programmées le 19 mai :

- le centre Georges-Brassens à Avrillé ;
- la Maison de la Loire à Loire-Authion ;
- le musée de la Coiffe et Rives d'art aux Ponts-de-Cé ;
- l'espace artistique de Pignerolles à Saint-Barthélemy.

SPORT

Depuis début mai

Le sport scolaire et périscolaire a repris dans les gymnases depuis le mardi 4 mai et dans les piscines depuis le jeudi 6 mai.

Comme pour les autres publics prioritaires (sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, formation universitaire...), l'accès aux vestiaires à usage collectif est autorisé pour les groupes scolaires et périscolaires.

Le bassin extérieur d'AquaVita reste ouvert au public.

La pratique sportive demeure autorisée dans les équipements sportifs de plein air, et ce dans le respect des mesures sanitaires.

Dès le 19 mai

Concernant les activités extrascolaires dans les équipements sportifs intérieurs (les clubs et associations notamment), la reprise de la pratique est programmée à compter du 19 mai dans des conditions sanitaires qui restent à préciser par le ministère des Sports.

Les principales manifestations sportives à venir

- **les championnats de France Élite de gymnastique** aux Ponts-de-Cé les 12 et 13 juin ;
- **La Confluente** le 19 juin à Bouchemaine ;
- **La Liniéroise** le 20 juin à Saint-Léger-de-Linières ;
- **Nature is bike** les 25, 26 et 27 juin à Angers.
- **les championnats de France Élite d'Athlétisme** au stade Mikulak à Angers les 26 et 27 juin ;
- **les championnats de France avenir et jeunes de natation artistique** du 28 juin au 4 juillet à la piscine Jean-Bouin à Angers ;
- **le triathlon d'Angers** les 17 et 18 juillet au Parc de Loisirs du Lac de Maine à Angers.

CAFÉS, HÔTELS ET RESTAURANTS

Afin d'accompagner la réouverture des cafés, des hôtels et des restaurants, les maires de l'Agglomération ont pris la décision de **renouveler le dispositif d'extension des terrasses**, à l'identique de ce qui a été mis en place en 2020. Cette possibilité d'agrandir les surfaces extérieures permettra d'assurer un meilleur respect des distanciations sociales.

A Angers, ces extensions représentent une augmentation de 1 000 m² qui s'ajoutent aux 3 000 m² habituellement dévolus aux terrasses.

La Ville d'Angers accordera **la gratuité des occupations commerciales** (terrasses, signalétique, etc...) **jusqu'au 30 juin**.

- Pour la restauration :
 - 19 mai : restauration assise en extérieur avec des tables de 6 maximum ;
 - 9 juin : restauration assise en intérieur avec jauge à 50 % ;
 - 30 juin : restauration assises en intérieur et en extérieur avec jauge à 100 %.

Angers Loire Métropole et Destination Angers proposeront, en soutien aux acteurs du tourisme, et notamment de l'hôtellerie, de **reconduire l'opération 1001 nuits** pour la saison touristique (une nuit offerte dans l'un des 51 hôtels de l'agglomération angevine pour un minimum de 2 nuits achetées).

Réunis lundi soir en commission permanente, le président et les maires des 29 communes de la Communauté urbaine ont émis **le souhait que les discothèques puissent aussi rouvrir à partir du 30 juin.**

TOURISME

L'**office de tourisme** et sa boutique rouvriront le 19 mai avec une jauge d'accueil de 10 personnes. L'office redémarrera également ses visites guidées selon la jauge autorisée qui reste à définir.

La conciergerie pour les vélos ouvrira du 1^{er} juin au 15 septembre tous les jours, de 9 h 30 à 18 h 30.

Les **bureaux d'information touristique** de Béhuard, Savennières, Bouchemaine, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Les Ponts-de-Cé, et Rives-du-Loir-en-Anjou ouvriront du 1^{er} juillet au 31 août. Celui de Montreuil-Juigné a déjà rouvert. Ceux de Trélazé et de Loire-Authion se calqueront sur les ouvertures de leurs sites touristiques.

Par ailleurs, des bureaux d'information touristique à Ecoflant et à Cantenay-Epinard accompagneront ponctuellement **le premier été du Pass'Sarthe**, le nouveau bac sur les boucles vertes.

CENTRE DE CONGRES / PARC DES EXPOSITIONS

Le Centre de congrès et le Parc des expositions seront rouverts à l'exploitation dès le 19 mai dès lors que la première jauge ci-dessous est respectée dans une configuration assise.

- Pour les séminaires, évènementiel d'entreprise, conférence, spectacle
 - 19 mai : Jauge à 35 % dans la limite maximale de 800 personnes ;
 - 9 juin : Jauge à 65 % dans la limite maximale de 5 000 personnes ;
 - 30 juin : Jauge à 100 % sans limite.
- Pour les foires, salons et congrès
 - 09 juin : Jauge à 50 % dans la limite maximale de 5 000 personnes ;
 - 30 juin : Jauge à 100 % sans limite.

Pour ces deux catégories, le Pass vaccinal (ou Pass sanitaire) sera obligatoire à partir de 1 000 personnes.

Si le Parc des expositions continuera d'accueillir le vaccinodrome pendant plusieurs semaines encore ainsi que les examens et concours de la fonction publique, plusieurs événements sont d'ores et déjà prévus au Centre de congrès :

- la reprise des concerts de l'ONPL (4 juin) ;
- la grande aventure d'entreprendre (8 juin) ;
- le forum Emploi d'Aldev (du 1^{er} au 11 juin) ;
- la restitution des Assises de la transition écologique (1^{er} juillet) ;
- la soirée Filière du végétal (9 septembre) ;
- les rencontres nationales de l'ADEME (14 et 15 septembre) ;
- le congrès de la Fédération hospitalière de France (17 septembre)...

L'INSTITUT MUNICIPAL D'ANGERS

Depuis le lundi 10 mai, l'**Institut municipal** d'Angers a ouvert ses portes pour accueillir exclusivement le public déjà inscrit sur les cours de langues payants, dans le respect des consignes sanitaires et des 4 m² par personne.

À partir du mercredi 19 mai, reprise des conférences en format 30 personnes maximum par salle avec 1 siège sur 3 (les salles peuvent être mises en connexion si l'effectif est plus important).

Environ 5 conférences par semaine en soirée sont programmées de 18 h 30 jusqu'à 20 h.

Selon la météo, les cours et les conférences pourront être organisés dans le jardin.